



## COMPTE RENDU DE LA 218<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

### DATE

26 novembre 2020

### LIEU

Visioconférence

### PRÉSENCES

Maud Ablain, Québec, présidente  
Caroline Chabot, Québec  
Mélanie Chabot, Québec  
Manon Cyr, Québec  
Suzie Boudreau, Canada  
Alexandre-Guy Côté, Canada  
Madeleine Green, Canada, vice-présidente  
Audrée Ross, Canada

Marc Dunn, Gouvernement de la Nation crie  
Kelly Leblanc, Gouvernement de la Nation crie  
Melissa Saganash, Gouvernement de la Nation crie  
Chantal Tétréault, Gouvernement de la Nation crie

Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive  
Graeme Morin, analyste en environnement  
Eva Wolf, agente de secrétariat

### INTRODUCTION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mélanie Chabot, appuyée par Kelly Leblanc, l'ordre du jour (voir annexe 1) est adopté.

### COMPTE RENDU 217

Un ajout est proposé au compte rendu.

Sur une proposition de Marc Dunn, appuyé par Mélanie Chabot, le compte rendu 217 est adopté avec l'ajout.

### MISSION

La directrice exécutive rappelle le travail qui a été fait dans ce dossier et présente l'énoncé de mission (version courte et longue, français et anglais) proposé par le sous-comité. Les membres échangent sur le contenu, et identifient des éléments qui méritent plus de réflexion. Le sous-comité devra se réunir pour retravailler l'énoncé de mission et en proposer une autre version à une réunion ultérieure.

Les membres décident de remettre la discussion sur le suivi du plan stratégique lors d'une rencontre en personne qui se déroulera dans un contexte plus dynamique, sous forme d'un atelier. Cela donnera également plus de temps aux membres pour s'y préparer.

### DOSSIERS

#### **Aires protégées**

Une présentation traitant des résultats de la démarche de planification régionale des aires protégées en Eeyou Istchee Baie-James a lieu.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à consacrer 17 % du territoire du Québec aux aires protégées d'ici la fin de 2020, dont 20 % en territoire nordique. Ce dernier objectif a ainsi été transposé en Eeyou Istchee Baie-James, lors de la démarche de planification du réseau d'aires protégées pour cette région. À ce jour, la région d'Eeyou Istchee Baie-James compte environ 12 % d'aires protégées. Il est proposé de créer 19 nouvelles réserves de territoires aux fins d'aires protégées (RTFAP), pour une superficie totale de 29 086 km<sup>2</sup>, ce qui porterait à environ 20 % la proportion d'aires protégées en Eeyou Istchee Baie-James.

La sélection des nouvelles RTFAP découle de la démarche de planification régionale des aires protégées en Eeyou Istchee Baie-James. Cette démarche a débuté au printemps 2018 et a été menée conformément à l'article 25 de l'Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses entre la nation crie d'Eeyou Istchee et le gouvernement

du Québec. En concordance avec cet article, les territoires présentés sont des aires d'une grande importance écologique, environnementale ou culturelle pour les Cris. De plus, plusieurs de ces territoires contribuent significativement à la connectivité, à l'échelle du paysage, des habitats du caribou forestier, un écotype du caribou des bois désigné « vulnérable » en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables du Québec.

La protection des territoires faisant l'objet de la présente proposition s'inscrit également dans le cadre de la Grande Alliance. Il est envisagé que la Grande Alliance permette de concilier différents usages en matière de développement économique et social, de protection de l'environnement et de cohabitation harmonieuse, garantissant la protection à long terme de la région par le biais de mesures de conservation. Cela inclut la création et la gestion d'aires protégées, en tenant compte des impératifs en matière de faune et d'environnement ainsi que de la nécessité de coordonner ces mesures avec le développement des infrastructures et des ressources.

### **Effets cumulatifs**

L'analyste mentionne que le sous-comité a tenu huit rencontres au cours des derniers mois, et a finalisé un document de références dans le quel les divers enjeux et problématiques entourant la prise en compte des effets cumulatifs sont décortiqués. Le document en version française et anglaise est disponible sur le nuage.

L'analyste explique qu'il y a quatre pistes d'action sur lesquelles le sous-comité recommande d'envisager. Ce dernier propose d'organiser une rencontre spéciale avec les membres en décembre pour discuter des pistes d'action à suivre.

Le sous-comité a également discuté sur l'option de faire un appel à un expert externe. Les membres échangent leur point de vue sur la pertinence. Il est mentionné que le dépistage des enjeux, des solutions et des actions ultérieurs est un exercice interne, mais que le sous-comité a atteint un plafond sur le sujet et une vision externe pourrait s'avérer tonifiante. Étant donné la complexité du dossier, les membres discutent de l'intérêt d'élaborer un plan d'action identifiant des actions concrètes à être menées. Les membres décident de commencer par tenir la rencontre spéciale à l'interne. Par la suite, au besoin, le CCEBJ pourra faire appel à un expert externe.

### **Changements climatiques**

La directrice exécutive informe les membres que le contrat pour élaborer un feuillet d'information a été signé avec Québec'ERE. Une première ébauche du contenu et du design sera proposée prochainement.

La directrice exécutive mentionne également qu'elle a discuté avec le chargé de projet au CTA concernant l'application mobile qui permettra aux usagers d'entrer des informations concernant les changements climatiques, entre autres. Elle mentionne qu'il serait intéressant d'organiser une présentation avec le chargé de projet.

Concernant le Plan pour une économie verte (PEV), dans lequel le CCEBJ a été impliqué lors des consultations, il a été publié le 16 novembre 2020. La directrice exécutive invite les membres à consulter en ligne le plan ainsi que le plan de mise en œuvre et souligne quelques aspects intéressants. Elle mentionne que le plan fait référence à des enjeux importants existants pour les territoires nordiques, une volonté d'inclure la notion de transition juste et une collaboration avec les nations autochtones. Le plan de mise en œuvre quinquennal sera mis à jour chaque année. Les membres discutent de l'implication du CCEBJ et sont d'avis que le comité a atteint sa limite d'action pour l'instant et que d'autres entités sont mieux placées pour la suite des choses. Par contre, ils seraient intéressés à avoir une présentation du MELCC dans les prochains mois. La directrice exécutive va contacter le MELCC pour s'informer de la possibilité d'avoir une présentation dans les prochains mois.

### **Minéraux critiques et stratégiques (MCS)**

La directrice exécutive mentionne les rencontres tenues entre le CCEBJ et le MERN dans le cadre de la réflexion du développement des MCS. Elle rappelle aussi que le CCEBJ a produit des commentaires durant l'été 2020 concernant l'ébauche du plan de la mise en valeur des MCS sur le territoire public. Le Plan québécois de la valorisation des MCS a été publié fin octobre 2020. Plusieurs points mentionnés dans la lettre du CCEBJ s'y retrouvent, tels que l'harmonisation des usages et la référence à la Grande alliance. Une analyse plus détaillée

pourrait être réalisée au besoin. La directrice exécutive mentionne que le CCEBJ a reçu une lettre de remerciement du MERN pour notre participation au dossier dans laquelle il élabore sur des actions futures. Les membres échangent sur le dossier et en viennent à la conclusion que le CCEBJ a accompli son rôle et qu'aucune autre mesure n'est à prendre.

La directrice exécutive rappelle aux membres qu'il faut se préparer à une future révision sur la Loi sur les mines.

### **Mise en valeur du territoire public**

L'analyste explique que la consultation du MERN ne requiert pas la participation du CCEBJ pour l'instant.

### **Consigne et collecte sélective**

La directrice exécutive mentionne qu'elle a préparé une note d'information qui est disponible sur le nuage. Elle résume les travaux du MELCC et du CCEBJ dans ce dossier. Elle rappelle que le CCEBJ a reçu une lettre fin août pour commenter les modifications aux systèmes de consigne et de collecte sélective proposées par le projet de loi 65. Un sous-comité ad hoc a été créé durant la réunion de septembre. Suite à la réunion du sous-comité, il a été décidé de ne pas commenter le projet de loi 65 à ce moment, mais que le CCEBJ participe en tant qu'observateur dans un des groupes de travail afin d'amasser un maximum d'informations pertinentes. Le CCEBJ pourra évaluer son implication au moment de la publication des projets de règlement et intervenir.

### **PAFIT et foresterie**

Les PAFIT 2018-2023 révisés sont disponibles en ligne. L'analyste va réviser les commentaires que le CCEBJ a produits pour voir comment ils ont été pris en compte. Pour l'examen de la prochaine génération des PAFIT, l'analyste suggère d'organiser une rencontre en personne en 2021 avec les membres pour réviser les paramètres et critères d'examen. La nouvelle génération devrait être disponible à l'été 2022, ce qui donnera une année pour préparer l'examen. L'analyste travaillera avec les membres pour identifier une date pour l'atelier, lorsqu'il sera possible de se réunir en personne.

L'analyste mentionne que le gouvernement du Québec a annoncé en début novembre une révision du régime forestier. Cet exercice ne représente pas une révision de la loi ou des règlements mais, plutôt, une révision des mécanismes procéduraux concernant la mise en marché et l'octroi de contrats du bois. Ces modifications ne toucheront pas directement les examens de PAFIT mais leur prise de connaissance s'avèrera utiles au sous-comité en cas de nécessité d'intervention. L'analyste procède actuellement à la rédaction d'une note d'information suite à sa participation à une séance d'information le 19 novembre dernier.

### **Loi sur les pêches**

La loi sur les pêches révisée a été adoptée en 2019. Une rencontre spéciale avec le sous-comité est en prévision pour déterminer le rôle et le niveau d'intervention du CCEBJ dans le dossier. Les membres en seront avisés. Au niveau national, des webinaires d'informations sur les derniers ajustements sont prévus en début d'année 2021.

### **Milieus humides et hydriques**

Le CCEBJ a reçu une invitation pour les consultations sur l'actualisation du règlement sur la compensation pour la restauration des milieux humides et hydriques. Cet exercice s'applique uniquement pour le Québec méridional. La directrice exécutive propose donc aux membres de décliner l'offre de consultation mais de souligner l'intérêt du CCEBJ à participer dans ce même type d'exercice de réflexion pour le territoire du Nord. La présidente et elle vont préparer une lettre en réponse à l'invitation pour décliner l'offre et signifier notre intérêt d'être impliqué lorsqu'une réflexion pour le Nord s'amorcera.

### **Points d'information**

#### *Demande de la Cree Nation of Mistissini*

Les commentaires ont été envoyés le 10 novembre dernier. La Cree Nation of Mistissini a fait part au CCEBJ de sa satisfaction face au travail effectué. Le projet de loi est prévu d'être adopté en janvier 2021.

## *RESAEU*

L'analyste informe les membres qu'une note d'information est disponible sur le nuage. Le rôle du CCEBJ dans ce dossier n'est pas encore tout à fait défini. Le secrétariat rassemble des informations pour le moment.

## *Aquaculture*

L'analyste explique que le gouvernement fédéral envisage un projet de loi sur l'aquaculture commerciale et qu'il a téléchargé une note d'information sur le nuage pour informer les membres de l'évolution du dossier. Les membres discutent du dossier et affirment qu'il est prématuré de prendre une décision quant à l'implication du comité, mais que le secrétariat devra rester à l'affût.

## **Rencontre avec les autres comités**

La directrice exécutive suggère aux membres de retirer ce point de l'ordre du jour des prochaines réunions pour le moment. Si besoin, le point sera ajouté en cas de nécessité de fixer une rencontre.

## **Processus d'adoption des lettres**

Les membres sont d'avis que le sous-comité décidera si les lettres doivent être révisées par tous les membres ou pas avant d'être envoyées à la présidente.

## **ADMINISTRATION**

### **Revenu Québec**

L'option de procéder aux demandes de remboursement de la TPS et TVQ et de recevoir les remboursements par dépôt direct nécessite un accès au portail en ligne clicSÉCUR. La manière la plus efficace est de nommer la directrice exécutive comme représentante autorisée. Il faut que le comité adopte une résolution à cet effet afin de mettre en route le processus.

Sur une proposition de Marc Dunn, appuyé par Caroline Chabot, la résolution 2020-26-11-01 (voir annexe 2) est adoptée.

### **Finances**

La directrice exécutive présente tout d'abord le suivi des dépenses pour l'année en cours. Les membres discutent des prévisions pour le reste de l'année, qui seront à présenter avec la demande budgétaire. Ils décident de mettre à jour l'équipement informatique afin d'améliorer l'efficacité des employés du secrétariat étant donné que le télétravail risque de continuer pour une certaine période.

Par la suite, la directrice exécutive présente les prévisions pour 2021-2022. Les membres échangent sur les prévisions et proposent quelques modifications. Ils mandatent le comité administratif (CA) de réviser certains postes avant de finaliser le budget et les autres documents qui seront envoyés avec la demande de subvention.

Sur une proposition d'Alexandre-Guy Côté, appuyé par Kelly Leblanc, le budget provisoire est adopté et sera finalisé par le CA.

## **MOTION DE REMERCIEMENT**

Les membres souhaitent remercier Maud Ablain pour son travail au sein du comité.

Sur une proposition de Kelly Leblanc, appuyée par Alexandre-Guy Côté, la motion est adoptée.

## **AJOURNEMENT**

***Préparé par Eva Wolf, agente de secrétariat et Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive***

***Révisé par Graeme Morin, analyste en environnement***

***Adopté le 11 mars 2021***



## **Résolution 2020-26-11-01**

### **Désignation d'un représentant autorisé**

Résolution 2020-26-11-01 désignant une représentante autorisée pour le CCEBJ.

ATTENDU QUE l'ancien secrétaire exécutif est encore désigné comme représentant autorisé pour le dossier électronique clicSÉQUR du CCEBJ;

ATTENDU QUE le CCEBJ doit nommer une nouvelle personne pour agir comme représentant autorisé;

ATTENDU QUE la gestion administrative du secrétariat est sous la responsabilité de la directrice exécutive;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer une continuité année après année alors que la présidence change;

*Sur proposition de Marc Dunn, appuyée par Caroline Chabot :*

Il est unanimement résolu de désigner Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive du CCEBJ, comme représentante autorisée pour le CCEBJ chez Revenu Québec et pour clicSÉQUR.